

L'évolution des emplois atypiques précaires en Suisse

Étude de suivi se référant aux études de 2003
et 2010, avec éclairage des nouvelles formes
de travail

Mandat du Secrétariat d'État à l'économie SECO (2017)

Ecoplan

Michael Mattmann

Ursula Walther

Julian Frank

Michael Marti

Résumé

Contexte et objet de l'étude

Les rapports de travail évoluent sur le marché du travail depuis assez longtemps. Les emplois classiques ont perdu de leur importance ces dernières décennies pour faire place à des formes de travail plus flexibles, par exemple le travail à temps partiel, les contrats à durée déterminée, le travail sur appel, le travail intérimaire ou les stages. Le développement de ces formes de travail flexibles constitue l'objet de notre étude. En parallèle, le progrès technologique et la numérisation ont conduit à l'apparition des plateformes et des canaux de communication les plus variés, permettant de travailler et de fournir des prestations indépendamment de la distance qui sépare l'employeur, l'employé et le client. On citera comme exemple la généralisation des visioconférences, les boutiques en ligne, les plateformes de financement participatif, et les portails de réservation. Ces nouveaux schémas de travail viennent compléter le modèle de travail classique et suscitent de nouvelles formes d'emploi dans l'économie de plateformes. Les interactions entre exploitants, mandataires et utilisateurs des plateformes effacent la frontière classique entre employeur et employé. Ces nouvelles possibilités éveillent la crainte d'une multiplication des emplois atypiques précaires.

La problématique esquissée fait intervenir deux regards, l'un sur l'évolution en général des emplois atypiques et atypiques précaires en Suisse, l'autre sur l'incidence de la numérisation sur l'emploi et en particulier sur la création de nouveaux emplois atypiques dans l'économie de plateformes. Notre étude a pour objet principal de mettre à jour les études Ecoplan de 2003 et de 2010 concernant l'évolution des emplois atypiques précaires sur la base des données ESPA et SESAM les plus récentes. Elle vise par ailleurs à examiner le développement de l'emploi dans l'économie de plateformes, d'abord à travers une analyse qualitative du phénomène dit de l'économie de plateformes, ensuite à travers une analyse quantitative de l'incidence des plateformes sur l'emploi. Notre étude s'articule par conséquent en deux volets :

- analyse empirique de l'évolution générale des emplois atypiques précaires.
- analyse qualitative des nouvelles formes d'emploi atypiques dans l'économie de plateformes et analyse quantitative exploratoire de l'incidence de l'économie de plateformes sur l'emploi.

Analyse empirique : évolution des emplois atypiques précaires

Typologie empirique des emplois atypiques précaires

Pour mesurer l'évolution des emplois atypiques précaires, il faut commencer par les définir et les différencier. Nous reprendrons à cet effet le modèle développé par Ecoplan pour les études de 2003 et 2010, basé sur les insécurités majeures associées aux emplois atypiques précaires (Fig. 1). Par emploi atypique précaire, on entend au sens de la présente étude tout emploi caractérisé par une ou plusieurs insécurités majeures par rapport à un emploi normal, et dont la rémunération est inférieure à 60 % du salaire médian en présence d'une insécurité majeure, ou inférieure au salaire médian en présence de deux insécurités majeures.

Fig. 1 : Typologie des insécurités majeures

Formes d'insécurité	Formes de travail
1^{re} insécurité majeure : insécurité temporelle	
– contrat à durée déterminée (insécurité de l'emploi)	contrats à durée déterminée, y c. stages (maximum 12 mois) travail intérimaire (salaire versé par une agence de travail intérimaire)
2^e insécurité majeure : insécurité économique	
– volume de travail fluctuant à court terme (insécurité du revenu)	travail sur appel, travail à domicile et télétravail sans nombre d'heures contractuelles
– sous-emploi (insécurité d'existence)	travail à temps partiel avec recherche d'un volume de travail plus élevé et recherche d'emploi

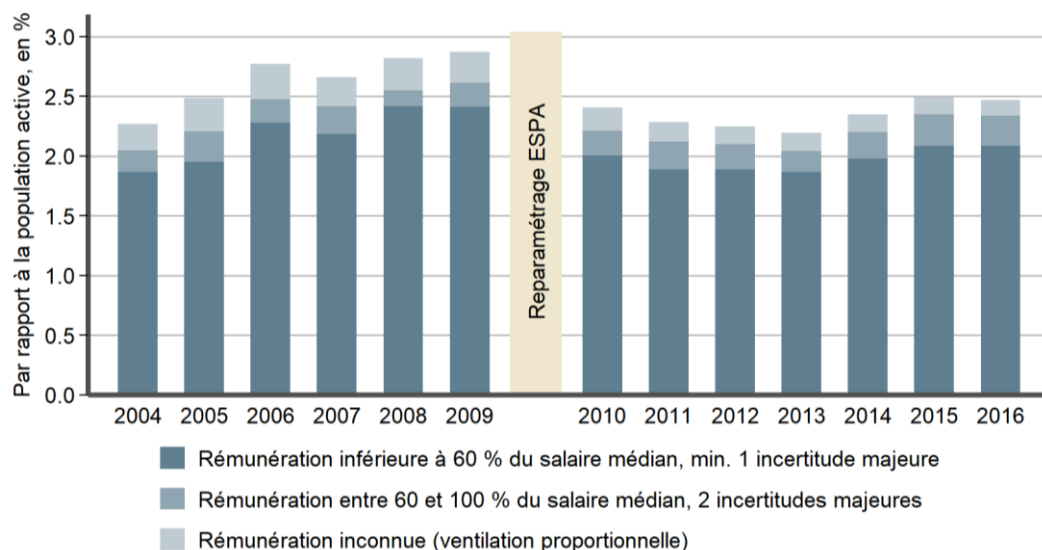
Évolution des emplois atypiques précaires de 2004 à 2016

En 2016, la Suisse comptait environ 113 000 personnes exerçant un travail atypique précaire, soit 2,5 % des actifs occupés (Fig. 2). Depuis 2010, la part des emplois atypiques-précaires est restée relativement stable, oscillant entre 2,2 % et 2,5 %. On note un léger tassement de 2010 à 2013, et le retour d'une certaine croissance de 2013 à 2015. La période de croissance antérieure remonte à 2004-2009. Mais le reparamétrage de l'ESPA empêche la comparaison entre périodes antérieures et périodes postérieures à 2010.

Les emplois atypiques précaires présentent des insécurités temporelles et économiques avec à peu près la même fréquence. Les emplois atypiques précaires à insécurité temporelle comprennent essentiellement les activités à durée déterminée, tandis que les emplois à insécurité économique relèvent majoritairement du travail sur appel. On observe une tendance haussière depuis 2010 en particulier pour les emplois à durée déterminée.

Les emplois atypiques précaires se trouvent avant tout dans le secteur tertiaire. Les branches « Hébergement et restauration », « Arts, loisirs, ménages privés, autres » ainsi que « Immobilier, activités administratives » concentrent les pourcentages les plus élevés d'emplois atypiques précaires. On observe en outre que ce sont principalement les femmes, les jeunes actifs et les personnes ayant un faible niveau de formation qui occupent un emploi atypique précaire, mais rarement les hommes, en particulier les pères de famille et les personnes ayant un niveau de formation élevé. En termes de répartition régionale, les emplois atypiques précaires sont surreprésentés en Suisse latine, en particulier au Tessin et dans l'agglomération genevoise. S'agissant du Tessin, cette situation pourrait s'expliquer par le niveau de salaire généralement plus bas. L'augmentation observée de 2013 à 2015 touche la Suisse latine et non la Suisse alémanique, ce qui a encore creusé les écarts entre les différentes régions du pays.

Fig. 2: Pourcentage des personnes en emploi atypique précaire, rapporté à la population active de 2004 à 2016



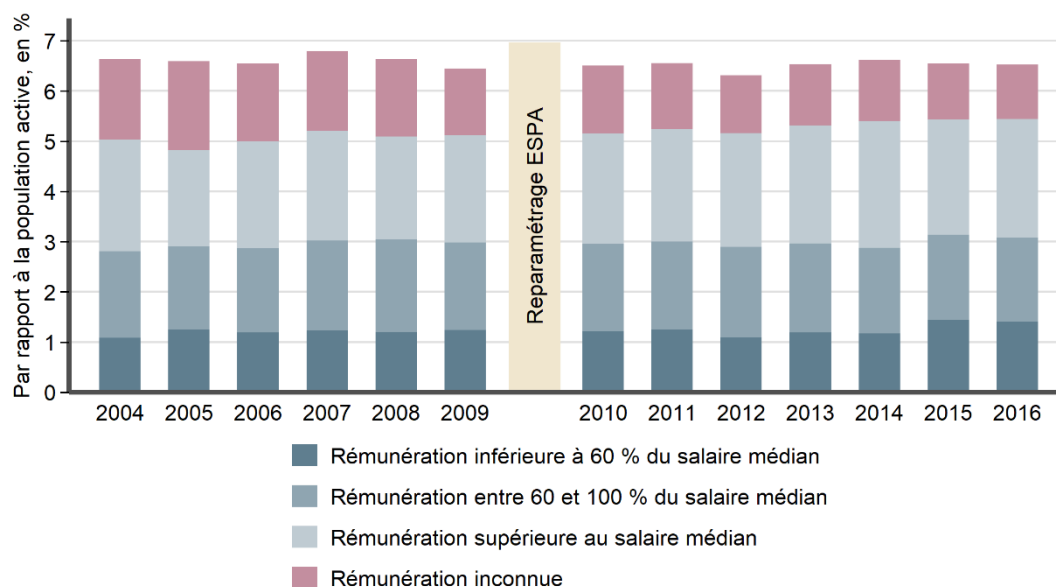
Source : OFS (ESPA), calculs internes.

La comparaison des situations d'emploi avant et après un emploi atypique précaire renseigne sur la durée de ce type d'emploi : seulement 15 % des personnes concernées restent plus de deux ans dans un emploi atypique précaire. De nombreuses personnes prennent un tel emploi à titre transitoire entre deux emplois normaux. Par ailleurs, il s'avère que le passage du chômage ou de l'inactivité à un emploi atypique précaire est plus fréquent que l'inverse.

Évolution de l'activité indépendante en solo en Suisse de 2004 à 2016

Les indépendants travaillant seuls exercent souvent leur activité dans des conditions qui ressemblent à celles d'un emploi atypique précaire, par exemple avec une couverture sociale insuffisante. La part des indépendants travaillant seuls est restée largement stable de 2004 à 2016 (env. 6,5 % de la population totale). La part des indépendants travaillant seuls dont le revenu net est inférieur au salaire médian est elle aussi stable (env. 3 % de la population totale). On observe une concentration des indépendants travaillant seuls dans le secteur des services et en Suisse latine. Le nombre d'indépendants travaillant seuls augmente parallèlement à l'âge. Il est inférieur à la moyenne pour les personnes peu qualifiées et ce statut est plus fréquent chez les Suisses que chez les étrangers.

Fig. 3 : Pourcentage des indépendants travaillant seuls, rapporté à la population active, par classe de revenu de 2004 à 2016



Source : OFS (ESPA), calculs internes.

Analyse qualitative : emplois dans l'économie de plateformes

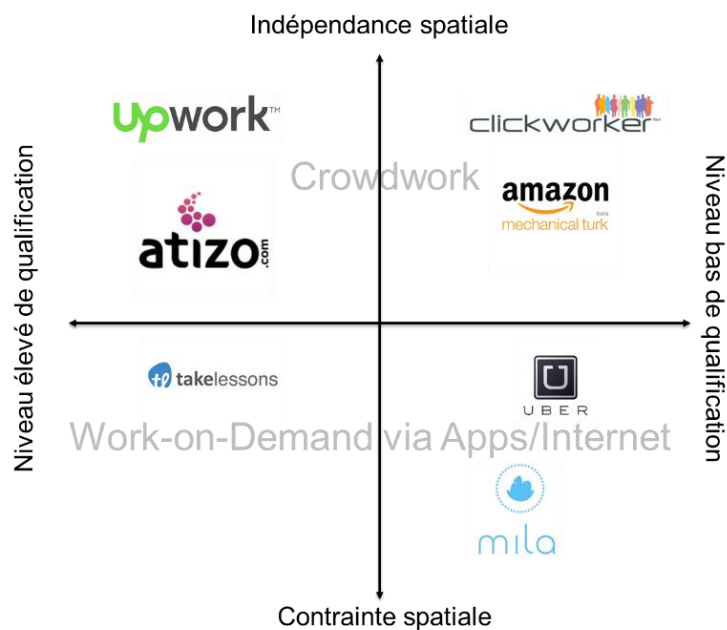
Économie de plateformes et nouvelles formes d'emploi atypique

L'avènement de l'économie de plateformes a engendré l'apparition de nouvelles formes d'emplois atypiques. Le travail accompli via une plateforme – le **gigwork** en anglais – peut être subdivisé en deux catégories d'activités, le *crowdwork* et le *work-on-demand par le biais d'applications ou de l'internet* :

- **crowdwork** : travail possible en ligne offrant une très grande flexibilité au niveau spatial, mais aussi temporel ;
- **work-on-demand par le biais d'applications ou de l'internet** : travail effectué en général sur site, beaucoup moins flexible au niveau spatial et temporel que le *crowdwork*. Cette différence s'explique par le contact réel souvent nécessaire avec le client, p. ex. dans l'artisanat.

Dans une catégorie comme dans l'autre, les travaux peuvent être très complexes. On distingue les micro-activités, plutôt brèves, en général relativement simples, et les macro-activités, en général plus complexes, nécessitant davantage de temps, et appelant généralement un niveau de qualification plus élevé. Tous les emplois liés à l'économie de plateformes ont en commun ce caractère atypique qui les distingue d'un emploi normal.

Fig. 4 : Nouvelles formes de travail atypiques



Source : graphique inspiré par Codagnone/Abadie *et al.* (2016) et De Groen *et al.* (2016).

Les travaux alloués à travers l'économie de plateformes se caractérisent par deux aspects, représentés par les deux axes dans la figure ci-dessus : le niveau de qualification et l'indépendance spatiale (Fig. 4). Le risque de précarité des nouveaux emplois atypiques de l'économie de plateformes varie selon ces deux dimensions : il augmente lorsque le niveau de qualification requis baisse (quadrants 1 et 2) ou que l'indépendance spatiale s'accroît, ce qui génère une situation de concurrence globale (quadrants 1 et 4).

Enjeux et risques liés aux nouveaux emplois atypiques

Selon les caractéristiques considérées ci-dessus, les emplois de l'économie de plateformes sont liés à des enjeux et à des risques, tant pour le mandant que pour le mandataire. Ces éléments sont plus ou moins prononcés selon les plateformes :

- **flexibilité spatiale et temporelle** : il s'agit là d'un paramètre particulièrement attrayant en soi ou utile, notamment dans le cas du *crowdwork*, pour les personnes à la recherche d'un revenu, mais devant faire face à des contraintes d'horaire ou de mobilité. Cette flexibilité n'est donnée que tant qu'il existe suffisamment de mandats rémunérés selon un salaire horaire suffisant par rapport aux conditions locales ;
- **sécurité du travail et du revenu** : la flexibilité temporelle est étroitement liée à l'insécurité des revenus dans l'économie de plateformes. Le tarissement des mandats peut très vite se traduire par un assèchement des revenus. De ce point de vue, l'économie de plateformes est très similaire à l'activité indépendante ordinaire ;
- **emplois à bas seuil d'accès** : l'économie de plateformes propose souvent des emplois à bas seuil d'accès, ce qui permet d'augmenter la participation de la population à la vie active. Elle peut donc constituer un tremplin pour les chômeurs en quête de retour à la vie professionnelle ou un pont jusqu'au réemploi. Elle offre enfin des possibilités de revenus complémentaires aux personnes en sous-emploi ;

- **niveau de rémunération** : l'accès à bas seuil et la situation de concurrence, souvent internationale, se répercutent sur le niveau des salaires horaires qui, selon les études menées à ce propos, sont bas pour le contexte helvétique, surtout dans le cas du *crowdwork* ;
- **pool de compétence flexible pour les entreprises** : grâce à l'économie de plateformes, les entreprises ont accès à un pool global d'exécutants compétents et rapidement disponibles. À travers le *crowdwork*, les entreprises peuvent également exploiter à leur avantage le niveau salarial international moins élevé. Comme pour l'externalisation ordinaire, l'économie de plateformes convient seulement aux tâches nécessitant une main-d'œuvre non spécialisée ;
- **concurrence avec les emplois ordinaires** : l'externalisation flexible des mandats augmente la productivité de l'entreprise, mais génère également une pression sur les emplois proposés sur le marché du travail hors ligne. On peut imaginer par exemple une pression accrue sur le niveau salarial, étant donné que les mandats peuvent être adjugés plus facilement en profitant de la concurrence internationale. Cette situation génère un risque supplémentaire dans la mesure où les employés au bénéfice d'un emploi normal peuvent à l'avenir se voir obligés de devenir mandataire indépendant et de s'inscrire sur une plateforme pour exécuter les mêmes travaux qu'avant ;
- **couverture sociale et contrôle des prescriptions de protection** : en Suisse, il existe actuellement un certain flou concernant le statut des mandataires dans l'économie de plateformes : sont-ils indépendants ou salariés ? Cette indécision tient aussi aux grandes différences entre les plateformes quant aux dispositions réglementaires, aux relations de dépendance ou au risque entrepreneurial du mandataire. À ce jour, aucun arrêt de dernière instance n'a été prononcé sur le statut des *gig-workers*. Dans la plupart des cas, les plateformes se considèrent comme agents et les mandataires comme des entrepreneurs indépendants. Par conséquent, ceux-ci doivent s'assurer eux-mêmes auprès des assurances sociales et sont, par exemple, exclus de l'assurance-chômage. Cette situation est analogue à celle des indépendants sur le marché du travail hors ligne. Il en va de même pour les prescriptions de protection, qui s'appliquent en général de manière assez limitée aux indépendants, et qui échappent à la compétence des autorités en charge de la surveillance du marché du travail.

Visibilité empirique de l'économie de plateformes ?

Il est très difficile d'évaluer l'importance de l'économie de plateformes au niveau international. Selon différentes études, l'économie de plateformes joue un rôle encore très marginal dans l'économie nationale, évalué le plus souvent à moins d'un pour cent, rapporté à l'emploi total. Il faut s'intéresser à des marchés spécifiques pour voir les plateformes jouer aujourd'hui déjà un rôle pivot. C'est par exemple le cas pour le secteur des taxis, avec Uber et Lyft, ou le secteur de l'hébergement, avec AirBnB. Une évaluation précise n'est toutefois pas possible par manque de données au niveau international.

L'évaluation systématique de l'économie de plateformes a été tentée par Huws et Joyce au moyen d'une enquête sur internet dans différents pays européens. Selon les premiers résultats de cette étude, disponibles depuis septembre 2017 pour la Suisse également, environ 17 % des 16 à 70 ans connectés à la Toile ont fait l'expérience de l'économie de plateformes, sachant que le volume effectif de travail exécuté via ces plateformes est probablement largement inférieur. Plusieurs aspects interviennent ici : sur le groupe considéré, seule une partie des personnes prend des mandats de travail réguliers sur ces plateformes ; par ailleurs, il est fort probable que le groupe interrogé a des affinités particulières avec l'économie de plateformes si bien que la part des *gig-workers* est surestimée. Les données ESPA n'indiquent aucune augmentation des emplois atypiques précaires dans les groupes sociodémographiques susceptibles, selon la bibliographie internationale, d'exercer une activité via

l'économie de plateformes, en particulier les hommes jeunes. L'analyse des branches économiques conforte ce résultat. La part des indépendants travaillant seuls en Suisse s'avère encore plus stable que la part des emplois atypiques précaires. Là non plus, aucun effet pertinent n'est décelable au niveau des groupes sociodémographiques et des professions considérées.

En conclusion, sur la base des données ESPA disponibles, aucune preuve empirique ne permet d'affirmer que l'économie de plateformes joue aujourd'hui un rôle macroéconomique croissant en tant qu'activité principale. Cette conclusion corrobore notre analyse qualitative qui attribue aujourd'hui un rôle macroéconomique mineur à l'économie de plateformes. Du point de vue empirique, il serait souhaitable que l'ESPA soit complétée par un questionnaire ciblant l'économie de plateformes, afin de pouvoir analyser directement la situation de l'emploi dans ce secteur.